



DÉPARTEMENT de L'EURE
ARRONDISSEMENT des ANDELYS
CANTON de GAILLON

Commune Nouvelle Clef-Vallée-d'Eure

Commune déléguée
Ecardenville-sur-Eure

Commune Chef-Lieu
La Croix-Saint-Leufroy

Commune déléguée
Fontaine-Heudebourg

Séance ordinaire du Conseil municipal n°06/2021

Mairie de Clef-Vallée-d'Eure

Mercredi 28 avril 2021 à 20h00

Date de la convocation : 22 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au CM	En Exercice	Qui ont pris part aux délibérations
27	27	11+8p

L'an deux mil vingt et un et le vingt-huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Clef-Vallée-d'Eure en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Christophe CHAMBON, Maire.

Présents : Mmes BALBIN Frédérique, DÉSIRÉ dit THÉBAULT Stéphanie, FAUCHER Martine, ROUSSEAU Annie, SALINGUE Jeannine, VAGUET Marine.

MM. BRUNET Stéphane, CHAMBON Christophe, DUPAS Fabrice, MANSARD Jean-Luc, SIMON Didier.

Absents : MM. CESARONI Jonathan, DAVID Raynald, DROUET Olivier, FRÉTIGNY Gérard, LECLANCHER Benjamin, LEMARCHAND Pascal, MOREAU Jean-Philippe, PICARD Thierry.

Présents à distance ayant donné pouvoir : Mmes CARRIÉ Alexandrine (pouvoir à DUPAS Fabrice), DESANCÉ Natacha (pouvoir à DUPAS Fabrice), FILOQUE Nadège (pouvoir à SALINGUE Jeannine), GUILLEMOT Catherine (pouvoir à MANSARD Jean-Luc), HENRY Nancy (pouvoir à MANSARD Jean-Luc), LEFEVRE Brigitte (pouvoir à CHAMBON Christophe).

M. VADANS Sullivan (pouvoir à BRUNET Stéphane).

Absents ayant donné pouvoir : Mmes GAILLOT Virginie (pouvoir à FAUCHER Martine).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M. DUPAS Fabrice est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2021

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

1 - Commande Publique

1.1 - Marchés Publics – Travaux : Substitution de la commune nouvelle dans les engagements de Fontaine-Heudebourg et validation du Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux d'aménagement et de sécurité de la RD 69 - Délibération N°2021-04-053

3 - Domaine et Patrimoine

3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé : Convention de partenariat avec TOTAL Direct Energie et ISOLIDARITE pour une valorisation de travaux de calorifugeage par des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) - Délibération N°2021-04-054

2 – Urbanisme

2.1 – Documents d'urbanisme : Création et attribution du nom « Rue des Tilleuls » à La Croix-Saint-Leufroy - Délibération N°2021-04-055

7 – Finances Locales

7.6 – Contributions budgétaires : Autorisation signature de la convention relative au remboursement des frais de fonctionnement du SIGES (Syndicat Intercommunal de Gestion des Equipements Sportifs Vernon / Ecos pour l'année scolaire 2020/2021 – Point Reporté

5 – Institution et Vie Politique

5.2 – Fonctionnement des assemblées : Elargissement de la Commission Travaux aux thématiques : Urbanisme, Foncier et Habitat - Délibération N°2021-04-056

5 – Institution et Vie Politique

5.6 – Exercice des mandats locaux : Débat et validation de la suppression administrative des communes déléguées - Délibération N°2021-04-057

Informations diverses :

Questions diverses :

Point Urbanisme :

Dossier	Demandeur - Identité	Adresse du terrain	Description du projet
DP 27191 21 A0030	A FL'EURE DÉCO	2 place de l'Église La Croix-Saint-Leufroy	Pose d'un store banne
PC 27191 21 A0008	PRUVOST Aline	290 rue des Tilleuls La Croix-Saint-Leufroy	Construction d'une maison individuelle
PC 27191 21 A0007	THOREL Hervé	343 et 331 rue des Tilleuls La Croix-Saint-Leufroy	Construction de 2 logements locatifs
DP 27191 21 A0029	EDWARD Eric	16 rue des Hirondelles Fontaine-Heudebourg	Construction d'un carport
DP 27191 21 A0028	TROJA Jean-Claude	8 chemin du 4ème Hussards La Croix-Saint-Leufroy	Création de 4 ouvertures sur une grange
AT 27191 21 A0001	COM'AVANT	1 impasse Saint Vincent de Paul La Croix-Saint-Leufroy	
DP 27191 21 A0027	AIER ISOLATION	3 rue d'Ailly Fontaine-Heudebourg	Isolation extérieure
CUB 27191 21 A0029	ERMONT Jean-Rémi	8 sente des Airs Fontaine-Heudebourg	Division d'un terrain en 5 lots
DP 27191 21 A0026	LAPORTE-NICOLAS Brigitte	42 rue Nationale Écardenville-sur-Eure	Pose de 3 volets roulants
DP 27191 21 A0025	LE GUELLEC Jennifer	12 rue Roger Lefebvre Écardenville-sur-Eure	Construction d'une piscine enterrée
DP 27191 21 A0024	MARC Cyril	20 rue des Bouleaux Fontaine-Heudebourg	Construction d'une clôture
DP 27191 21 A0023	DUBOIS Audrey	8 rue du Petit Pré La Croix-Saint-Leufroy	Construction d'une clôture
PC 27191 21 A0006	POIRIER Christophe	2 rue d'Évreux Fontaine-Heudebourg	Construction d'un garage
DP 27191 21 A0022	BORNE Thierry	3 rue de Pacy La Croix-Saint-Leufroy	Réfection totale de la toiture
DP 27191 21 A0021	SAFFROY Philippe	30 rue de Pacy La Croix-Saint-Leufroy	Changement des fenêtres
DP 27191 21 A0020	SAUNIER Marianne	1 rue de Gaillon La Croix-Saint-Leufroy	Création d'une entrée principale
PC 27191 21 A0005	GAUTIER Raphaël	272 rue des Tilleuls La Croix-Saint-Leufroy	Construction d'une maison individuelle
DP 27191 21 A0019	OPEN ENERGIE	5 rue de Pacy La Croix-Saint-Leufroy	Installation de 14 panneaux photovoltaïques

+ 10 CUa

1 - Commande Publique

1.1 - Marchés Publics – Travaux : Substitution de la commune nouvelle dans les engagements de Fontaine-Heudebourg et validation du Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux d'aménagement et de sécurité de la RD 69 - Délibération N°2021-04-053

RAPPORTEUR : Stéphane BRUNET

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2113-1,

La Loi RCT du 16 décembre 2010 portant sur la création des communes nouvelles,

La Loi MAPTAM du 27 janvier 2014, combiné à la Loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

Le Code des Marchés publics,

Le contrat de maîtrise d'œuvre conclu entre la Commune de Fontaine-Heudebourg et la Société SA SODEREF représenté par Monsieur Hervé BOULANGER en date du 25 mars 2013.

Les délibérations concordantes des Conseils Municipaux d'Ecandeville-sur-Eure du 13/11/2015, de Fontaine-Heudebourg du 12/11/2015, et de La-Croix-Saint-Leufroy du 12/11/2015, approuvant la création de la commune nouvelle Clef-Vallée-d'Eure à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'arrêté du 4 décembre 2015 N°DRCL/B1/2015/225 portant création de la commune nouvelle de CLEF-VALLEE-D'EURE

L'avis favorable de la Commission Travaux du 26 avril 2021.

CONSIDERANT :

Que la Commune nouvelle emporte la disparition de la personnalité morale de l'ensemble des communes préexistantes au profit de la commune nouvelle seule dotée de la personnalité juridique.

Que la commune nouvelle se substitue aux communes pour toutes les délibérations, actes et procédures engagées avant sa création.

Que l'ancienne commune de Fontaine-Heudebourg a conclu en 2013 un marché de maîtrise d'œuvre avec la SA SODEREF pour réaliser des travaux d'aménagement de sécurité entre la Rue d'Evreux et la Route d'Ailly sur la Route Départementale RD 69, ainsi que des travaux d'assainissement en traverse.

Dans ce contexte, la commune de Clef-Vallée-d'Eure se substitue à la Commune de Fontaine-Heudebourg dans le contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec la SA SODEREF et entend relancer le projet.

Ainsi, après présentation du projet de la Commission Travaux du 26 avril 2021, ainsi que des différentes pièces constituant le Dossier de Consultation des Entreprises et notamment des plans et de l'évaluation du montant des travaux, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises.

Le conseil municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré,

DECISION :

- Valide les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises présenté par la Société SODEREF pour la réalisation du projet d'aménagement et de sécurisation de la RD 69 sur Fontaine-Heudebourg.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives au contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec la Société SA SODEREF.

19 votants : 19 Pour

3 - Domaine et Patrimoine

3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé : Convention de partenariat avec TOTAL Direct Energie et ISOLIDARITE pour une valorisation de travaux de calorifugeage par des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) - Délibération N°2021-04-054

RAPPORTEUR : Nancy HENRY

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-17,
La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,
La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,
Le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie,
Le décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie,
Le projet de convention d'incitation à la réalisation de travaux d'économie énergie et l'amélioration de l'habitat financés par le dispositif des certificats d'économies.

CONSIDERANT :

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 introduit en France le mécanisme des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Ces certificats constituent une des mesures favorisant l'efficacité énergétique. Il repose sur l'obligation faite aux vendeurs d'énergie de promouvoir ou de réaliser des économies d'énergie. Ainsi, les travaux visant à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments publics peuvent être valorisés sous la forme de Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

La proposition de la société DIRECT ENERGIE, acteur impliqué dans une démarche de Développement Durable afin de s'engager dans le dispositif des certificats d'énergie et notamment de s'acquitter de ses obligations en incitant les bénéficiaires de travaux à réaliser des actions et travaux permettant des économies d'énergie.

Dans ce contexte, DIRECT ENERGIE a souhaité faire bénéficier aux clients d'ISOLIDARITE des opérations fondées sur le dispositif des certificats d'Energie. ISOLIDARITE est ainsi mandataire de DIRECT ENERGIE via un partenariat et des engagements définis :

- Respecter les dispositions légales et règlementaires applicables en qualité de professionnel de travaux et notamment en application des textes permettant la valorisation des CEE par DIRECT ENERGIE.
- Effectuer une remise offerte par DIRECT ENERGIE à ses clients en déduction de ses devis et factures pour les travaux.
- Réaliser les travaux dans le respect des conditions d'éligibilité et de qualité en vigueur.
- Constituer et déposer les dossiers de travaux correspondant à l'opération d'économie d'Energie.

De son côté, DIRECT ENERGIE s'engage à :

- Mettre à disposition d'ISOLIDARITE son compte sur le registre EMMY via la signature d'un mandat, ainsi que l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation des prestations et au dépôt des demandes de délivrances des CEE.
- Accompagner financièrement le bénéficiaire des travaux dans la réalisation de ceux-ci en versant une prime CEE à l'installateur permettant une remise sur factures des travaux.

Dans ce contexte, la Commune souhaite procéder à l'isolation de son réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire correspondant à l'opération n° BAT-TJ-146 de la fiche des CEE du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (chauffage au gaz, fioul ou bois). Cette mission vise ainsi plusieurs équipements communaux et notamment les réseaux de chauffage et d'eaux de :

Séance ordinaire du Conseil municipal n°06/2021

- La Mairie de La-Croix-Saint-Leufroy,
- L'École Maternelle + Bibliothèque + Salle Périscolaire de La-Croix-Saint-Leufroy,
- La cantine et Ecole de Fontaine-Heudebourg.

Cette mission pourra être élargie à l'isolation des combles du local archives de la Mairie de La-Croix-Saint-Leufroy.

La prise en charge de ces travaux est totalement financée par Total Energie dont la société ISOLIDARITE est partenaire.

Le conseil municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré,

DECISION :

- Approuve le projet de convention de partenariat entre la Société Isolidarité mandatée par TOTAL Direct Energie pour la réalisation de travaux d'économie d'Énergie financés par des Certificats d'Économie d'Énergie.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

19 votants : 19 Pour

2 – Urbanisme

2.1 – Documents d'urbanisme : Création et attribution du nom « Rue des Tilleuls » à La Croix-Saint-Leufroy - Délibération N°2021-04-055

RAPPORTEUR : Didier SIMON

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les L.2121-29 et suivants, et R. 2512-6 à R.2512-19.

Le Décret du 19/12/1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles.

CONSIDERANT :

Qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Que la dénomination des voies communales, rues ou places publiques est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Qu'en l'espèce, un permis d'aménager a été déposé par URBAPAC, pour la réalisation d'un lotissement de 24 lots situés sur les parcelles C674, C675, C676, C677, C678, C679, C680, C681, C682, C683.

Que le lotissement dénommé « Les Tilleuls » intègre une voirie d'accès et de desserte à double sens via les Rues de Pacy et du Chemin Vert.

Qu'il a été proposé de dénommer cette future voie : Rue des Tilleuls.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée de retenir ce nom pour la voirie de desserte de ce futur lotissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECISION :

- D'adopter la dénomination de la Rue des Tilleuls.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté de dénomination des rues du lotissement « Rue des Tilleuls » et de poser la signalétique correspondante.
- D'assurer le numérotage des habitations concernées également par arrêté.

19 votants : 19 Pour

7 – Finances Locales

7.6 – Contributions budgétaires : Autorisation signature de la convention relative au remboursement des frais de fonctionnement du SIGES (Syndicat Intercommunal de Gestion des Equipements Sportifs Vernon / Ecos pour l'année scolaire 2020/2021 – Point Reporté

5 – Institution et Vie Politique

5.2 – Fonctionnement des assemblées : Elargissement de la Commission Travaux aux thématiques : Urbanisme, Foncier et Habitat - Délibération N°2021-04-056

RAPPORTEUR : Christophe CHAMBON

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22 relatif à l'organisation des commissions municipales,

La composition des membres de la commission Travaux, à savoir : Nancy HENRY, Stéphane BRUNET, Jean-Luc MANSARD, Fabrice DUPAS, Thierry PICARD, Didier SIMON, Benjamin LECLANCHER, Jean-Philippe MOREAU, Sullivan VADANS, Raynald DAVID, Gérard FRÉTIGNY, Olivier DROUET et Pascal LEMARCHAND.

CONSIDERANT :

Que les commissions ont pour objet d'être une instance de travail et de préparation de dossiers ou documents afin d'échanger sur des projets ou des thématiques qui seront soumis au Conseil Municipal.

Qu'à ce titre, elles n'ont pas de personnalité morale et ne prennent pas de décision, et n'ont par conséquent qu'un rôle consultatif.

Les matières abordées en Commission peuvent être aussi variées que les compétences du Conseil Municipal dans la mesure où elles revêtent un intérêt local.

Que les Commissions peuvent être modifiées à tout moment en cours de mandat par le Conseil Municipal.

Qu'il est nécessaire de rajouter des thématiques : Urbanisme, Foncier et Habitat à la Commission Travaux existante.

Que certains sujets doivent pouvoir être abordés en amont de la réalisation des travaux, mais également afin de traiter les questions liées aux préemptions, à l'habitat dégradé ou insalubre sur le territoire.

Que Madame CARRÉ Alexandrine souhaite intégrer la commission.

Il est proposé l'organisation suivante pour cette commission élargie :

Monsieur Stéphane BRUNET assurera la Présidence pour les sujets liés aux espaces publics et aux espaces verts.

Madame Nancy HENRY assurera la présidence pour les dossiers liés aux travaux et à l'immobilier.

Monsieur Didier SIMON traitera des questions liées à l'Urbanisme, au foncier et à l'habitat.

Le conseil municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré,

DECISION :

- D'élargir la commission « Travaux » existantes aux thématiques « Urbanisme, Foncier et Habitat ».
- D'ajouter Madame CARRIÉ Alexandrine aux membres existants.

19 votants : 19 Pour

5 – Institution et Vie Politique

5.6 – Exercice des mandats locaux : Débat et validation de la suppression administrative des communes déléguées - Délibération N°2021-04-057

RAPPORTEUR : Christophe CHAMBON

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2113-10 et les alinéas 4 relatif à la suppression d'une partie ou de l'ensemble des communes déléguées.

Le Code Civil et notamment l'article 75.

L'arrêté du 4 décembre 2015 N°DRCL/B1/2015/225 portant création de la commune nouvelle de Clef-Vallée-d'Eure.

Les délibérations concordantes des Conseils Municipaux d'Ecardenville-sur-Eure du 13/11/2015, de Fontaine-Heudebourg du 12/11/2015, et de La-Croix-Saint-Leufroy du 12/11/2015, approuvant la création de la commune nouvelle Clef-Vallée-d'Eure à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'accord écrit en date des 20, 21 et 23 avril 2021 des Maires délégués de La Croix-Saint-Leufroy, d'Ecardenville-sur-Eure et de Fontaine-Heudebourg autorisant la suppression administrative des communes déléguées.

CONSIDERANT :

La commune nouvelle de Clef-Vallée-d'Eure a été créée par la fusion des communes de La Croix-Saint-Leufroy, Ecardenville-sur-Eure et Fontaine-Heudebourg par arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L.2113-10 du CGCT, le Conseil Municipal a la possibilité de supprimer tout ou partie des communes déléguées. Toutefois, le projet de suppression d'une commune déléguées est subordonné à l'accord du maire délégué et, lorsqu'il existe, du conseil de la commune déléguée.

Également, afin de rationaliser les démarches liées à l'état civil et notamment d'assurer la sécurité des actes et leur conservation au sein d'un même lieu, mais aussi de réduire les coûts de fonctionnement engendrés par la multiplicité des équipements communaux.

Pour rappel, la suppression des communes déléguées entraîne :

- La suppression de l'annexe de la Maire
- La suppression de la réalisation des actes de l'état civil au sein de l'annexe de la Mairie
- La suppression administrative du nom de la commune déléguées et de ses limites territoriales
- La suppression de la fonction de Maire délégué liée à la gestion centralisée de l'état civil.
- la nécessité de réaliser une information à la population.

Ainsi, les actes d'état civil seront réalisés au siège de la commune nouvelle.

Par ailleurs, afin de maintenir un lien de proximité avec les habitants du territoire et notamment y permettre des permanences décentralisées, les annexes seront rebaptisées de la manière suivante :

« Mairie de CLEF-VALLEE-D'EURE
Maison citoyenne
Services à la population & Permanences des élus »

Le conseil municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré,

DECISION :

- Décide la suppression des communes déléguées de La Croix-Saint-Leufroy, Ecardenville-sur-Eure et Fontaine-Heudebourg.

Séance ordinaire du Conseil municipal n°06/2021

- Décide la suppression de la fonction de Maire délégué de La Croix-Saint-Leufroy, Ecardenville-sur-Eure et Fontaine-Heudebourg.
- Décide que les mairies annexes prennent le nom de Maison Citoyenne d'Ecardenville-sur-Eure et Maison Citoyenne de Fontaine-Heudebourg.
- Décide le transfert des registres de l'état civil au siège de la commune nouvelle de la Mairie de Clef-Vallée-d'Eure.

19 votants : 16 Pour, 2 Abst et 1 Contre

Informations diverses :

- Incendie de l'église Saint-Pierre de Romilly-la-Puthenaye (300 hab) dans l'Eure – La Fondation du Patrimoine lance une souscription. Ensemble, rebâtissons l'église Saint-Pierre. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Au vu de fixer le tarif cantine pour la rentrée prochaine, il est demandé à commission Développement Durable de se réunir.
- Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) de la communauté d'Agglomération Seine-Eure – Ce point sera étudié en commission pour être mis à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Le traitement des allées de nos 3 cimetières pour l'année 2021 sera effectué par l'entreprise Camille Giraud.
- Distribution des bacs à déchets et appel aux volontariats pour tenir les permanences (inscription sur le tableau)
- Appel au volontariat pour le boîtage du support de communication pour la distribution des bacs.
- Accord de subvention pour le Wifi public.
- Commission communication : un questionnaire au sujet des panneaux lumineux d'information va être envoyé aux conseillers municipaux. La commune possède un compte Instagram en plus de son compte Facebook
- Diffusion du Flyer 27000 pattes avec les 4 circuits de Clef-Vallée-d'Eure.
- Dégâts occasionnés par les travaux liés à la fibre (voir avec Eure Normandie Numérique).

Questions diverses :

- Une personne s'est portée volontaire pour nettoyer la pompe à incendie de Fontaine-Heudebourg
- Assainissement Collectif d'Ecardenville-sur-Eure, les visites de terrains sont en cours.
- Retours de la déchèterie : les bennes sont souvent pleines dès la fin de matinée le samedi, le prestataire VEOLIA n'intervient pas assez rapidement.

La séance est levée à 23h30